

A photograph of a man and a woman smiling and looking at a baby who is lying down, wrapped in a white blanket. The man is on the left, and the woman is on the right. The baby is in the center, looking towards the camera.

Le soutien à la parentalité

L'usage du concept de parentalité s'est considérablement accru au cours des dix dernières années. Pour de nombreux auteurs la parentalité représente une question majeure de santé publique. Pour certains, ce serait une des principales problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés actuelles ; le rôle le plus important auquel doivent faire face de nombreuses personnes sans le moindre soutien ni la moindre préparation.

Mais si cette notion mobilise acteurs de santé publique, chercheurs et intervenants, elle intéresse aussi de nombreux autres professionnels (au sein des collectivités locales par exemple) et met en jeu différents univers. La prise en charge de la thématique par les collectivités se fait de plus en plus prégnante ces dernières années. Mais concrètement : de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que la notion englobe ? Et quel format d'action publique la notion engendre-t-elle ?

Le soutien à la parentalité, c'est quoi ?

Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle de parents, auprès des enfants. En effet, les parents ont pour tâche d'élever et d'éduquer leurs enfants et de les préparer à la vie adulte. Le

soutien à la parentalité est le quatrième objectif des politiques familiales. Les autres sont : l'encouragement à la natalité, la compensation des charges financières liées à la famille et la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

En effet, l'éducation des

enfants "appartient aux pères et mères jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne". (Art. 371.1 du code civil).

Le soutien à la parentalité constitue une réponse au besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment dans les difficultés qu'ils peuvent vivre au quotidien. Le soutien à la parentalité est aussi un levier essentiel de prévention globale et universelle dans de multiples domaines (santé, réussite scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales ...) qui mobilise de très nombreux partenaires, publics comme privés.

Le soutien et l'accompagnement des parents ne cessent de se développer depuis de nombreuses années maintenant mais sous quelle forme ?



Comment soutenir la parentalité ?

Les politiques de soutien à la parentalité prennent localement 6 grands aspects. Essayons de les balayer un à un.

On retrouve tout d'abord les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), créés en

1998. Ils ont pour objectif d'aider les pères et mères de famille. L'objectif est double : favoriser les échanges entre eux et leur permettre de mutualiser leurs expériences ; faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels de l'éducation.

Il existe également les lieux d'accueil enfants/parents. Ils constituent des espaces conçus pour recevoir les jeunes enfants (jusqu'à 6 ans très souvent) accompagnés de leurs parents. Ils permettent aux adultes de se côtoyer et de côtoyer des professionnels de

la petite-enfance ou bien de l'enfance, d'échanger. Ils permettent également aux enfants de se rencontrer pour jouer ensemble.

Les Points info famille (PIF) de leur côté, créés en 2003, sont des structures labellisées par l'État. Ils ont vocation à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à simplifier leurs démarches quotidiennes en les orientant rapidement et efficacement vers les structures adéquates, en fonction de leurs demandes. Les sujets englobés sont : le droit de la famille, les aides légales et sociales, la protection maternelle et infantile, l'adoption, les modes d'accueil du jeune enfant, la protection de l'enfance, l'adolescence, le parrainage, l'accompagnement à la scolarité et activités périscolaires, la médiation, le conseil conjugal et familial, la parentalité, le handicap, l'aide à domicile, la perte d'autonomie, le logement et l'emploi notamment.

On recense également les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) visant à soutenir des enfants et leurs parents. Ils ont pour but de favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances (au travers par exemple de l'aide aux devoirs). Ils s'intègrent dans les projets éducatifs territoriaux et s'articulent avec d'autres dispositifs tels que le programme de réussite éducative (PRE) par exemple. Les CLAS s'adressent aux élèves de l'enseignement des premiers et seconds degrés, sur l'ensemble d'un département.

Plus secondaire et davantage méconnue, la médiation familiale. Elle vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à favoriser la coparentalité, en aidant les personnes à trouver par elles-mêmes des solutions aux conflits qui les opposent.

Enfin, mentionnons les espaces de rencontres.



Ces derniers constituent des lieux d'exercice du droit de visite pour maintenir ou rétablir les liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles. L'objectif consiste à restaurer le(s) parent(s) dans son (leur) rôle et, à terme, faire en sorte que les rencontres puissent avoir lieu en dehors de ce type de structure.

Au travers ces différents exemples, on peut voir que le soutien à la parentalité a pour objectif de valoriser les compétences des parents. Pour cela, il convient de leur redonner confiance en eux et en autrui. Il faut donc les appréhender dans leur complexité, leurs atouts et leurs difficultés.





Les difficultés quotidiennes vécues par les parents

La dernière enquête BVA - apprentis d'Auteuil (2017) relève le fait que 46% des parents trouvent difficile d'élever un enfant. D'après ces mêmes parents, les conflits sont (trop) nombreux et tournent beaucoup autour de la gestion des écrans, le travail scolaire et la participation aux tâches ménagères.

Les parents, sans doute plus aujourd'hui qu'autrefois, idéalisent la parentalité. Enfant aimé, enfant aimable, enfant difficile ... Hélas, bien vite, et à tout moment, arrive le moment où l'enfant confronte les parents à certaines difficultés. C'est vers l'âge de deux ans qu'il commence à s'opposer pour la première fois et dire 'non'. Son sentiment de toute puissance bat son plein vers trois ans. Pour les parents arrivent les premières désillusions : il faut lui dire 'non', poser des limites, risquer de lui déplaire. Ce moment est une étape à ne pas manquer car ce sentiment de toute puissance, quand il se prolonge, peut devenir de plus en plus gênant. À l'école, ce petit enfant roi va être confronté à ses limites et il ne va pas apprécier. Ni être apprécié ! D'ailleurs, on comprend mieux dès lors, pourquoi les principales politiques de soutien à la parentalité se destinent aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans. C'est là que tout se décide !

Les différentes analyses de besoins sociaux menées montrent de ce fait, l'absence presque systématique de politiques de soutien à la parentalité de parents d'adolescents, au sein des territoires. Certes, la petite-enfance est importante. Mais l'adolescence s'avère être primordiale !

Dans cette enquête des Apprentis d'Auteuil, les parents se plaignent aussi de la place des écrans qui deviennent un important sujet de conflits. Ce n'est pas étonnant car, fascinés dès le plus jeune âge par les tablettes de leurs parents, les enfants ne trouvent jamais seuls les limites. Les adolescents par exemple, connectés du matin au soir et du soir au matin, voudraient tout faire à la fois : s'amuser, communiquer, travailler ! Leurs capacités de concentration sont mises à rude épreuve et leurs résultats scolaires souvent en chute libre. Là encore, pas de chance pour leurs parents, des règles claires et respectées doivent être fixées. La parentalité est, là encore, mise à rude épreuve.

Hugo RODRIGUEZ

Crédit septembre 2021 Adelia Conseil